

Monsieur,

Après étude des dossiers comprenant : " l'étude préalable d'aménagement foncier EPAP de la commune de CRAVANT et extensions de NOVEMBRE 2017, nous avons constaté ce qui suit :

PARAGRAPHE 8.4 - ENJEU BIODIVERSITÉ (p.64) et PROPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES (p.68)  
**protection du Crapaud calamite ainsi que de nombreux oiseaux migrateurs etc...**

Il s'avère que nous sommes concernées par les parcelles ZN 049 et 050 "LE BOUILLON" qui nous appartiennent et dont le bailleur est Mr Alain FLEURY (N°10 Poisly 41240 VILLERMAIN), ce qui nous incite à poser les questions suivantes :

- ces terres risquent-elles de passer en zone protégées ? et si oui, quelles seront les conséquences ?
- ces terres pourront-elles être cultivées comme par le passé ?

Ces interrogations ont été posées à Mr le commissaire-enquêteur à la mairie de Cravant le 30/06, celui-ci nous a conseillé de faire ce courrier, n'ayant pas la réponse adéquate.

Vous remerciant de nous tenir informées, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

BIDARD Michelle & ARNOULT Jocelyne